

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021

Compte-rendu affiché le : 15 décembre 2021

Date de transmission en Sous-Préfecture : 16 décembre 2021

N° 21-11-12

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2021

OBJET :

**Décision Modificative n°3
– Budget commune 2021**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 29**

Secrétaire de séance : Céline BENNICI

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS - Jacques DECHANDON - Solange MORERE - Gilles GRANGIER - Mireille PAULET - Gérard ALLANCHE - Guy BERNE - Geneviève NIGAY - Suzanne BOICHON - Régine CHEVALLIEZ - Edith CONSIGNY - Daniel DUCROS - Françoise PION - Marie-Hélène BRUNET - Gérard GRANGE - Michel FRANCHINI - Joaquim DE ALMEIDA - Céline BENNICI - André HUBERT - Marie-Hélène BOUILHOL - Romain MONTELMARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Arlette PEREIRA à Gérard ALLANCHE - Christian BECUWE à Jacques DECHANDON - Serge GRANGE à Mireille PAULET - Christine PALLEY à Geneviève NIGAY - Lydie THOLLOT à Guy BERNE - Georges DUBESSET à Romain MONTELMARD - Aurélie DESBREE à Marie-Hélène BOUILHOL.

Membre absent, excusé :

Thomas ROHETTE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20211214-21-11-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021

Affichage : 15/12/2021



OBJET DE LA DELIBERATION :

DECISION MODIFICATIVE N°3 - BUDGET COMMUNE 2021

Madame Geneviève NIGAY, adjointe au maire en charge des finances, expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réajuster tant en dépenses qu'en recettes certains crédits inscrits aux deux sections du budget primitif 2021.

Afin de prendre en compte les travaux en régie de l'année 2021, il convient de modifier l'inscription budgétaire à hauteur de 41 000 €. Il s'agit d'opérations d'ordre entre les deux sections avec une incidence sur le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Il convient également de prévoir le crédit nécessaire au programme 1518 « aménagement du Cloître » afin de pouvoir affermir la dernière tranche du chantier, soit la tranche conditionnelle n°3. Cette augmentation de crédit, soit 175 000 €, est permise du fait de la suppression du programme 0521 « réhabilitation et extension du centre technique municipal », programme non engagé au cours de l'année 2021, et de la reprise de crédits non consommés sur les programmes « matériel 2021 » et « bâtiments communaux 2021 ».

Il est nécessaire de voter la décision modificative suivante (voir état annexé à la présente délibération).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la décision modificative annexée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 15 décembre 2021.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20211214-21-11-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021

Affichage : 15/12/2021